

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N°29_24/10/2023
COMMUNE DE TRANZAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 08 pouvoirs : 02 votants : 10 pour : 10 contre : 00 abstention : 00	L'an deux mil vingt trois et le vingt quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Julie CHONE et Eric DESMET Absents : Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Julie CHONE Françoise FERRANDON a donné pouvoirs à Richard GABILLAT Secrétaire de séance : Chantal HIBERT
Date de convocation 20 octobre 2023	
Date d'affichage 20 octobre 2023	

OBJET : Plan de financement – Travaux d'extension de l'atelier communal

Délibération N°29_24/10/2023

Par délibération n° 26_11/07/2023, le Conseil municipal a approuvé sur le principe l'extension de l'atelier communal pour une dépense estimée à 40.000,00 € HT environ.

Pour compléter les demandes de subvention, Monsieur le Maire présente les devis proposés par l'entreprise SAS CMD concernant l'extension ainsi que la réfection de la toiture de la partie existante pour un montant de 55 580,00 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépense = 55.580,00 €

Recette = FAR	10 000,00 € (18%)
DETR 2024	20 232,00 € (40 %)
Autofinancement communal	25 348,00 € (42%)

Soit un total de : 55 580,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre,

VU le règlement de la DETR

Considérant les devis de l'entreprise SAS CMD transmis

Le Conseil municipal à l'unanimité.

* **RAPPELLE** leur approbation de réaliser l'extension de l'atelier communal et la réfection de la toiture de la partie existante comme proposé par Monsieur le Maire ;

* **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à ce dossier ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention déposée auprès du Département dans le cadre du FAR 2024 ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR.

Le Maire

Philippe VIAUD

La Secrétaire de séance


Chantal HIBERT